

CABINET BENEDICT ET ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 40.000 Euros

Siège social : 7, Rue Chateaubriand - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 377 852 983

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2025

L'An Deux mille vingt cinq
Le vingt huit février à dix heures,
Au siège social, à PARIS.

Les associés de la Société A Responsabilité Limitée CABINET BENEDICT ET ASSOCIES au capital de 40.000 Euros, divisé en 2500 parts sociales de 16 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents

Mr Olivier JAMET

propriétaire de une part sociale,

1 part

Mr Laurent BENEDICT

propriétaire de Deux mille quatre cent quatre vingt dix neuf parts sociales,

2499 parts

TOTAL 2.500 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Laurent BENEDICT, préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Le Président de séance rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des cessions de parts sociales
- Modification des statuts



05

- Questions diverses.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- Le rapport de gestion ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Le projet des statuts.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les cessions de parts sociales intervenues les 27 mars 2024 et 15 janvier 2025 ainsi que la nouvelle répartition du capital social qui en découle :

Monsieur Olivier JAMET

A concurrence de une part sociale,
Portant le numéro 1,
Soit 1 Part

Monsieur Laurent BENEDICT

A concurrence de Deux mille quatre cent quatre vingt dix neuf parts sociales,
Portant les numéros 2 à 2 500,
Soit 2 499 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 2 500 Parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la nouvelle rédaction des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



05

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constatent le décès du co-gérant Guy BENEDICT le 23 mai 2024 et maintiennent Laurent BENEDICT comme seul gérant de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour parvenir à l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt ou de publication.

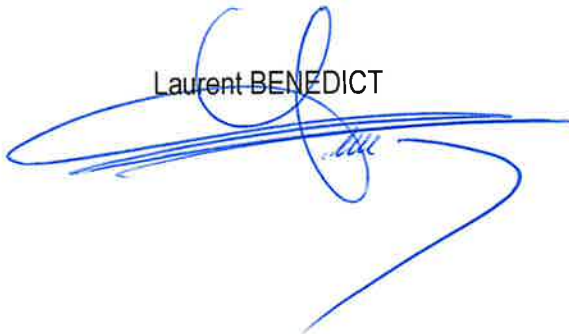
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Laurent BENEDICT



Olivier JAMET

